

Politique de concurrence. 33ème rapport 2003

2004/2139(INI) - 02/02/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Jonathan EVANS (PPE-DE, UK) en réponse au XXXIII^e rapport annuel sur la politique de concurrence (2003) de la Commission. La commission félicite l'ancien commissaire Mario MONTI pour les progrès réalisés sous son mandat et se réjouit des nombreuses mesures visant à moderniser la politique de concurrence de l'Union européenne.

Les députés demandent instamment que le nombre limité de cas dans lesquels les décisions de la Commission ont été examinées par la Cour de justice et non reprises ne soit pas considéré comme minant la confiance dans l'ensemble du système d'analyse et de mise en œuvre. Ils expriment néanmoins leur préoccupation devant l'échec persistant de la réalisation de l'entière libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité dans l'UE et demandent de nouveaux progrès en ce qui concerne le marché de la réparation des véhicules automobiles.

La commission estime que l'application effective de la politique de concurrence constitue un outil essentiel pour réaliser une structure de marché efficiente qui fonctionne dans l'intérêt des consommateurs et qui a un impact positif et important sur leur vie de tous les jours. Elle suggère également à la Commission de présenter des orientations plus claires en ce qui concerne son analyse de l'état de la concurrence sur l'ensemble du marché intérieur plutôt que sur les différents sous-marchés.

Les députés continuent de demander un rôle plus proactif pour ce qui les concerne dans le développement de la politique de concurrence en encourageant l'acquisition de pouvoirs de codécision par le Parlement dans ce domaine et déplorent que cette position n'ait pas été inscrite dans le projet de Constitution.